



**Etablissement
primaire et secondaire
de Blonay – St-Légier**

Ch. de Bahyse 14
1807 Blonay

Aux parents des élèves de 1P à 6P

N/réf. : SB/ce

Blonay, le 26 août 2019

Procédure de gestion des absences pour les élèves de 1P à 6P

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Suite à l'introduction d'un système cantonal informatisé de gestion des absences, nous vous remercions de bien vouloir suivre la procédure ci-dessous lors d'une absence de votre enfant :

Pour les absences non-prévues (maladie et autre) :

- Annoncer l'absence entre 7h30 et 8h20 au numéro indiqué par le moyen que vous communiquera l'enseignant-e (téléphone, sms, WhatsApp, mail, ...)
- Si votre enfant est présent le matin et malade l'après-midi, annoncer l'absence de l'après-midi de la même manière entre 13h15 et 13h25 ;
- En cas d'absence non signalée, nous chercherons à vous joindre le plus rapidement possible.

Nous vous remercions de signaler l'absence de votre enfant chaque jour, sauf si la durée de l'absence est clairement annoncée dès le début de celle-ci.

Pour les absences prévues (rendez-vous médical, ...) :

- En cas de rendez-vous médical de moins d'une demi-journée, annoncer l'absence au maître de classe par un justificatif écrit ;
- En cas d'une demande de congé d'une demi-journée ou plus, faire la demande par écrit à la Direction des écoles, par mail ou courrier. Cette demande doit être motivée et envoyée au minimum deux semaines à l'avance.

Nous restons à votre disposition pour des informations supplémentaires et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Parents, nos salutations distinguées.

Le Directeur

Sébastien Bornand